

**ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE
GÉOGRAPHIE**

Sujet :

**Enseigner « Les territoires ultra-marins français : une problématique spécifique »
en classe de troisième**

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme de géographie du cycle 4, classe de troisième, B.O. spécial n°11 du 26 novembre 2015, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie, classe de troisième, Sébastien Cote, Armelle Fellahi et Anne-Marie Hazard-Tourillon (dir.), Paris, Nathan, 2016, p. 298-299.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie-enseignement moral et civique, classe de troisième, Stéphan Arias, Eric Chaudron, Françoise Martinetti et Fabien Chaumard (dir.), Paris, Belin, 2016, p. 310-311.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Magali Reghezza-Zitt, « La France une géographie en mouvement », *La Documentation Photographique*, n° 8096, novembre-décembre 2013, p. 52.
- **Document E** : Grégory Marin, « Outre-mer. Sur l'île de Mayotte, la République française méconnaissable », *L'Humanité*, 20 mars 2018. [En ligne]

Document A : Extraits du programme de géographie du cycle 4, classe de troisième, B.O. spécial n°11 du 26 novembre 2015, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
<p>Thème 2 Pourquoi et comment aménager le territoire ?</p> <p>. Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.</p> <p>. Les territoires ultra-marins français : une problématique spécifique.</p>	<p>Il s'agit de présenter aux élèves l'aménagement du territoire considéré comme une tentative des pouvoirs publics de compenser les inégalités entre territoires, qu'elles soient économiques, sociales, d'accès aux équipements publics. Ce thème permet de livrer aux élèves les bases des notions renvoyant à l'étude de l'aménagement de l'espace. Il permet notamment de les sensibiliser aux outils et acteurs de l'aménagement français et européen. [...]</p> <p>L'étude du sous-thème 2 est conduite à partir de cartes à différentes échelles et d'exemples concrets.</p>

Extraits de la fiche Eduscol

Les territoires ultra-marins partagent plusieurs **traits communs, compris dans la problématique spécifique du lien à la métropole**, par-delà leurs situations à l'échelle du monde, leurs identités et leurs caractéristiques propres. La distance et la discontinuité avec la métropole, l'insularité et l'exiguïté des îles face à l'immensité guyanaise, l'adaptation à la tropicalité des milieux, les fragilités socio-économiques, l'attachement à la République sont des caractères communs qui s'illustrent par des exemples précis, en se gardant de tout généralisme. [...]

Pour traiter ce sous-thème, le programme induit le choix d'une **démarche déductive**, à partir de constats faits aux échelles mondiale, continentale ou régionale, illustrés par quelques exemples. Celle-ci se fonde sur la lecture et l'analyse de quelques cartes à différentes échelles afin de caractériser la situation des territoires ultra-marins. Territoires pleinement français et communautaires, ils sont répartis sur le globe à des milliers de kilomètres de Paris, comme le montre un planisphère des territoires ultra-marins français non limité aux seuls DROM. [...]

Les cartes à **l'échelle infra-continentale** font apparaître les territoires ultra-marins dans leur **environnement régional** : ils sont des **îlots de développement** attractifs pour la population de leurs voisins : Suriname et Brésil pour la Guyane, Antilles pour la Guadeloupe et la Martinique, Comores pour Mayotte, Vanuatu pour la Nouvelle-Calédonie.

De nombreux **exemples concrets** d'aménagements peuvent illustrer cette **difficile insertion régionale**, comme l'inauguration retardée du pont Guyane-Brésil sur l'Oyapock, ou la concurrence touristique entre la Réunion et l'île Maurice voisine.

Document D : Magali Reghezza-Zitt, « La France une géographie en mouvement », *La Documentation Photographique*, n° 8096, novembre-décembre 2013, p. 52.

Le géographe François Taglioni distingue des degrés d'insularité, pour rendre compte de l'importance et des effets de la discontinuité. Il parle d'« hypo-insularité » pour caractériser des îles fortement intégrées au continent : c'est le cas de l'île de Ré. [...] La « surinsularité » renvoie au contraire au poids de la discontinuité, souvent à une « double insularité ». Il s'agit d'îles, membres secondaires d'archipels, dont l'accessibilité est très réduite et dont la connexité se limite aux relations avec l'île principale. C'est le cas de Marie-Galante, île secondaire de l'archipel de la Guadeloupe. Cette surinsularité s'accompagne souvent d'un mal développement dont elle est à la fois cause et effet. [...] Ces territoires sont autant des périphéries nationales que des marges de la mondialisation.

Les effets de l'insularité se traduisent dans la vie quotidienne : habiter une île ne signifie pas la même chose selon le degré d'insularité du territoire. L'éloignement est souvent synonyme de surcoûts : ainsi, le problème de la vie chère a donné et donne encore lieu à des manifestations et des mouvements sociaux en France d'outre-mer. [...]

Toutefois, il faut se garder ici de tout déterminisme géographique. L'insularité a des impacts sur le peuplement animal et végétal, avec notamment l'endémisme qui fait de ces territoires des réservoirs de biodiversité aux équilibres écologiques fragiles. Néanmoins, les sociétés insulaires ont chacune développé des rapports particuliers à leur territoire. Ils ne sont pas forcément spécifiques au fait insulaire et varient dans le temps. [...]

Il faut aussi se garder d'un raisonnement sans complexité ni nuances. La notion d'insularité et le modèle centre/périphérie sont relatifs. La Martinique est une périphérie du territoire national, voire une ultrapériphérie à l'échelle de l'Union européenne. Mais dans les Antilles, la Martinique est un centre et à l'échelle de la Martinique, Fort-de-France est un hyper-centre et le Nord de l'île une périphérie.

Les territorialités insulaires sont enfin fonction de l'iléité, c'est-à-dire de la conscience de vivre dans une île. Celle-ci peut être subie, comme dans le cas de Marie-Galante, ou voulue, revendiquée voire promue comme dans le cas de l'île de Ré. Dans ce contexte, l'éloignement peut devenir un atout car il renforce le sentiment d'altérité et nourrit le désir d'ailleurs. La Martinique met ainsi en avant la tropicalité de ses milieux pour attirer les touristes. Mais là encore, la singularité insulaire, qui nourrit l'identité territoriale, ne devient ressource que si elle s'accompagne d'infrastructures adaptées et de liaisons fiables, rapides et peu coûteuses aux bassins d'émission des flux touristiques. *A contrario*, l'éloignement à la métropole et l'isolement relatif des îles redeviennent contrainte en cas de catastrophes naturelles, les îles tropicales étant soumises à des aléas violents (cyclones, séismes, volcanisme).

Document E : Grégory Marin, « Outre-mer. Sur l'île de Mayotte, la République française méconnaissable », *L'Humanité*, 20 mars 2018. [En ligne]

La situation de Mayotte, qui entame sa cinquième semaine de grève générale, interroge la départementalisation ratifiée en 2011, qui n'a pas répondu aux attentes des habitants, ni aux engagements répétés de la France de ne pas briser l'unité de l'archipel des Comores. Sur l'île, la promesse républicaine n'est pas respectée, 84 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, bien que le PIB par habitant y soit neuf fois supérieur à celui des trois autres îles des Comores. Pourtant sur le territoire français, comme c'est le cas pour d'autres territoires et collectivités d'outre-mer, les minima sociaux (SMIC, RSA...) n'atteignent pas les niveaux de la métropole. Mayotte se retrouve donc doublement au cœur des inégalités organisées, qui frappent aux quatre coins du monde, et de l'absence de coopération harmonieuse et d'aide au développement. Le territoire, qui s'enfonce dans une crise sociale et souffre d'insécurité, voit même surgir des revendications identitaires, alors que les habitants des Comores constituent un seul peuple. Le gouvernement est pour l'instant concentré sur la réponse sécuritaire. Insuffisant, selon les acteurs sociaux locaux, qui continuent le blocage.

« Mayotte est français [...]. Mayotte est un département et le restera. » À sa descente de l'avion à l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi, le 12 mars, la ministre des Outre-Mer, Annick Girardin, affirmait la volonté de la France de maintenir pleinement l'île de l'archipel des Comores dans la République. Pleinement : le mot est important, car la transformation à marche forcée de cette collectivité en département en 2011 (malgré l'affirmation par la France à l'ONU le 14 décembre 1973 de « la vocation des Comores à l'indépendance ») est loin d'avoir tenu les promesses de développement économique et humain faites par tous les présidents qui l'ont portée, de Giscard à Sarkozy. À l'instar de ses homologues qui ont revendiqué une place au premier rang de la République, ce « confetti de l'Empire colonial » français conteste aujourd'hui sa relégation en seconde zone.

La grève générale, qui entame sa cinquième semaine, a pris corps à partir d'une question cruciale : la sécurité des habitants de l'île. Ils se sentent menacés par une « immigration illégale », celle d'« étrangers » qui pourtant, rappelle l'historien Alain Ruscio dans une tribune « sont du même peuple, souvent leurs propres cousins ». « Une décision, fût-elle prise avec l'appui de la force, ne peut nier des liens familiaux, amicaux, économiques, tissés depuis des siècles », analyse l'historien. Certes, la proportion d'entrants illégaux est énorme : « la moitié de la population est étrangère », dit la ministre des Outre-mer, et « 70 % de cette population est là en toute illégalité ». [...]

En 2009 les élus PCF, seuls opposés à la départementalisation, déclaraient dans *L'Humanité* qu'elle allait « dresser un mur entre des hommes et des femmes d'un même peuple, en coupant davantage encore Mayotte des Comores », scellant une « "balkanisation" incompatible avec les politiques de codéveloppement dont l'archipel a besoin ». Presque dix ans plus tard, l'abandon de Mayotte par la République a malheureusement fait de cette mise en garde une prophétie.